

DISPOSITIFS IDENTIFIES PARENTALITE (dans les circulaires CAF et DDSC)

Nom du dispositif	Objectifs principaux	Cohérence des actions au regard des principes de la charte					Principes de la charte
		Période	Adulte concerné	Libre adhésion	Moyens d'appropriation et d'actions sur le territoire	Moyens de mise en lien	
Animation collective famille	<ul style="list-style-type: none"> *Renforcer la fonction parentale par un travail collectif élaboré à partir d'observation, par un partage de réflexion autour des problèmes de la vie quotidienne *Consolider les groupes familiaux à travers les relations parents et enfants, entre familles et les générations, en s'appuyant sur des projets collectifs *Restaurer les liens familiaux en cas de crise, de rupture afin que les relations puissent être préservées *Développer les liens sociaux et des solidarités familiales 	A tout moment de la vie des familles	Parents résidants sur le territoire d'intervention du centre social	Oui	Actions proposées dans le cadre du projet familles intégré dans le projet social du centre social Part d'initiatives laissée aux familles s'incrimant dans différents niveaux d'implication collective	Rencontres collectives, temps d'activités et d'échanges parents enfants ou intergénérationnels	Oui Accompagnement et soutien
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Actions visant à offrir aux enfants l'appui et les ressources nécessaires pour la réussite scolaire . Elles s'adressent aux parents pour les accompagner dans le suivi de la scolarité des enfants et leurs liens avec l'école.	Scolarité des enfants	Parents d'enfants des classes élémentaires et secondaires	Oui	Par le rapprochement école / famille	Rencontres collectives mises en place par l'organisateur	Oui Accompagnement et soutien
Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la relation parent /enfant Faciliter l'éveil et l'épanouissement de l'enfant Rompre l'isolement des parents Accompagner la fonction parentale 	Action au moment clé de la vie (enfant de moins de 6 ans)	Adulte accompagnant un enfant de - 6 ans	Oui	Par la mise à disposition des informations sur l'environnement social local	Par le lien avec les autres adultes présents (parents ou accueillants)	Oui Accompagnement et soutien
Mallette des parents	Permette aux parents d'accompagner leurs enfants à un moment-clé de la scolarité CP 6ème et 3ème	A 3 moments du cursus scolaire :CP, 6ème et 3ème	Parents d'élèves CP , 6ème et 3ème dans les Zones d'Education Prioritaire	Oui	Mise en place de débats parents/enseignants(à l'aide de fiches et DVD support pour mener des débats avec les parents d'élèves)	Equipes éducatives des écoles élémentaires ou établissements du secondaire	Oui Accompagnement et soutien
Médiation familiale	<ul style="list-style-type: none"> *Maintenir le lien parental et familial au-delà de la rupture et préserver l'intérêt de l'enfant *Rétablir un dialogue constructif permettre la mise en place d'accords visant à satisfaire les besoins de chaque personne, des parents et des enfants *Accompagner les réorganisations familiales, ou renégocier des accords devenus inadaptés. 	Au moment d'un conflit familial	Famille élargie	A la demande des parents ou du juge	Entretien d'information préalable Processus de médiation Elaboration d'un protocole d'entente	Par le biais des informations accessibles	Oui Accompagnement et soutien
OOEP: Opération Ouvrir l'Ecole aux Parents	<ul style="list-style-type: none"> * Acquérir et développer la langue française * Présenter les principes, valeurs et usages de la société française * Mieux connaître l'institution scolaire, les droits et devoirs des élèves et de leurs parents ainsi que les modalités d'exercice de la parentalité 	Scolarité des enfants	Les parents d'élèves volontaires , immigrés ou étrangers hors union européenne (formation gratuite pour les parents)	Oui	Par la connaissance du système scolaire, des valeurs de l'école, les enjeux de la scolarité et les supports / outils des élèves,	Par le lien entre les parents et les adultes du corps enseignant	Oui Accompagnement et soutien
Parrainage	Mettre en lien un référent adulte avec un ou des enfants et des familles qui expriment le besoin.	A tout moment de la vie de la famille	Parents rencontrant des situations particulières	Oui	Information par les services sociaux, les institutions en fonction de la demande	Rencontres au domicile du parrain, sorties, Week-end et vacances variables selon le contexte et la demande	Oui Accompagnement et soutien

DISPOSITIFS IDENTIFIES PARENTALITE (dans les circulaires CAF et DDCS)

Nom du dispositif	Objectifs principaux	Cohérence des actions au regard des principes de la charte					Principes de la charte
		Période	Adulte concerné	Libre adhésion	Moyens d'appropriation et d'actions sur le territoire	Moyens de mise en lien	
Point Conseil Petite Enfance	Informier - conseiller le futur parent sur les services et prestations afin d'organiser l'arrivée de l'enfant	Action au moment clé de la vie: autour de la naissance	Futurs parents	Oui	Connaissance des structures et des services petit enfance de la commune	Réunions collectives organisées sur la plupart des PCPE sur invitation	Oui Accompagnement et soutien
Point Info Famille	*Favoriser l'accès de toutes les familles à l'information dans tous les domaines de la vie courante . *Simplifier les démarches quotidiennes	De la conception à la charge des ascendants	Toutes les familles	Oui	Accès à des informations généralistes ou de proximité	Par le biais des informations accessibles	Oui Accompagnement et soutien
Programme de Réussite Educative	Accompagner dès la petite enfance les enfants puis les adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. Mettre en œuvre des actions adaptées à ces fragilités avec l'approbation des familles. Elaborer un travail de partenariat des acteurs de la communauté éducative afin d'apporter des réponses les plus appropriées possibles.	entre 2 et 16 ans	Enfants en difficultés scolaires résidant dans l'une des 15 communes bénéficiant d'un PRE	oui			Oui Accompagnement et soutien
REAAP	*Soutenir les parents, esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent dans leurs fonctions parentales *Les accompagner face aux difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants *S'appuyer sur leurs compétences et leurs savoir-faire *Susciter l'entraide à l'occasion de rencontres, d'échanges et de liens	Toute période de la vie familiale	Tous les parents*	Oui Participation du parent à l'élaboration de l'action	Actions locales conçues selon les besoins repérés	Réseau local de parents ou départemental	Oui Accompagnement et soutien
Espaces rencontres	*Proposer un espace intermédiaire pour soutenir un enfant et le parent qui n'a pu exercer son droit de visite lors d'une séparation, d'un divorce : lorsqu'il n'existe pas d'autre solution permettant à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines.	Lorsque la continuité et l'effectivité des liens entre l'enfant et le parent l'exigent	Les parents non hébergeant	Oui si demande des parents Adhésion nécessaire si ordonnancement du JAF sur l'exercice du droit de visite	Par information du juge et du service assurant la rencontre	Mise en place d'un protocole de rencontre entre les parents	Oui Dans le cadre d'un soutien
Maison des adolescents	Informier, conseiller, accompagner les adolescents, leurs familles et les acteurs au contact des jeunes.	Adolescents en proie à des difficultés	Parents de ces adolescents	Oui A la demande du parent ou de l'adolescent	Lieux polyvalents où la santé est considérée à la fois dans sa dimension physique, psychique, relationnelle et sociale, éducative	Accueil individuel ou collectif des parents fonctionnement en réseau	Oui Dans le cadre d'un soutien
Visites médiatisées	*Proposer un accompagnement tiers protecteur en un lieu dédié à cette action pour des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance afin qu'ils puissent rencontrer leurs parents.	A tout moment de la vie de la famille	Parents d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance	Non	Non	Non	Non

POLITIQUES PUBLIQUES INTEGRANT DES ACTIONS PARENTALITE

Nom du dispositif	Objectifs principaux	Cohérence des actions au regard des principes de la charte					Principes de la charte
		Période	Adulte concerné	Libre adhésion	Moyens d'appropriation et d'actions sur le territoire	Moyens de mise en lien	
Prévention de la délinquance	S'adresser à des jeunes particulièrement exposés au risque de basculement ou d'enracinement dans la délinquance.						Non
Protection Maternelle et Infantile <i>Lois du 18 décembre 1989 et du 5 mars 2007</i>	<ul style="list-style-type: none"> *Réaliser des actions de prévention et de dépistage auprès des futurs parents et des enfants de moins de 6 ans *Proposer aux jeunes parents un accompagnement concernant les aspects médicaux, médico-sociaux et de puériculture, y compris à domicile *Prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives 	A l'occasion de chaque grossesse, de chaque naissance, jusqu'aux 6 ans de l'enfant pour le suivi médical, jusqu'à la majorité pour l'enfance en danger ou en risque de l'être	Parents valdoisiens	Service public gratuit et ouvert à tous	<ul style="list-style-type: none"> *Entretien prénatal précoce réalisé au 4ème mois de grossesse par les sages-femmes. *Conseils de puériculture * Soutien à l'allaitement *Accompagnement des familles en situation de vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> *Mises à disposition systématique à réception des avis de grossesse et des avis de naissance *Actions collectives possibles 	Oui
Politique de la ville <i>Dispositif: la charte doit être adoptée par les porteurs de projet qui mettent en place les actions parentalité</i>	Apporter une aide ciblée aux familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour jouer leur rôle éducatif		Parents résidants dans les quartiers de la politique de la ville				Certaines actions sont concernées par la parentalité